

Mémoire de l'esclavage

Inscription via ADAGE avant le 18 octobre 2024, 18 heures

Aux côtés de l'Éducation nationale, la **Ligue de l'enseignement** s'est engagée depuis longue date à soutenir et accompagner les enseignant-e-s dans leur mission d'éducation des citoyen-ne-s de demain. A ce titre, elle est un **partenaire privilégié de l'école publique**, avec tout ce que cette notion de partenariat comporte : le partage d'une vision commune qui permet de servir les objectifs de l'autre sans perdre de vue les siens. C'est à ce titre que le positionnement des Fédérations vis-à-vis des institutions académiques d'une part, et des enseignant-e-s d'autre part, prend tout son sens. Tandis que nous travaillons de concert avec ces derniers sur des projets innovants que nous leurs soumettons ou en répondant à des initiatives captivantes qu'ils souhaitent développer, cela se fait toujours en symbiose avec les programmes et les directives du ministère.

L'essor ces dernières années de nombreux **concours scolaires proposés par l'Éducation nationale constitue une opportunité tout à fait appropriée pour expérimenter ce positionnement** de la Ligue de l'enseignement en tant que partenaire de l'École. Ce sont chaque année des dizaines de milliers d'élèves qui sont mobilisés dans de tels dispositifs, parmi lesquels le concours de « **La Flamme de l'égalité** ». Opération novatrice tant par sa forme que par son contenu, « La Flamme de l'égalité » porte sur l'histoire et la mémoire de l'esclavage et s'inscrit dans la droite lignée de la loi Taubira du 21 mai 2001 qui reconnaît l'esclavage comme un crime contre l'humanité.

De manière générale, les concours éducatifs offrent un cadre idéal pour engager collectivement les élèves dans la production d'un objet commun (littéraire, artistique ou autre), **processus par lequel les jeunes sont amené-e-s à collaborer et co-construire ensemble pour, in-fine, s'exprimer et prendre position sur une thématique de citoyenneté**. La Ligue de l'enseignement 87 est une interlocutrice idéale pour l'équipe pédagogique désireuse de réaliser ce projet, dans le cadre de ce dispositif. En effet, leur accompagnement peut se faire de manières variées : par la mise à disposition de ressources culturelles qui viendront nourrir la réflexion des élèves par exemple, grâce à notre expertise dans le domaine artistique et culturel qui facilitera la mise en relation d'une classe avec un-e intervenant-e spécialiste (comédien, plasticien, musicien...), ou encore en offrant aux enseignant-e-s des cadres de valorisation pour les productions des élèves (présentation du travail au sein d'une mairie, en lien avec un centre culturel, etc.).

Par ailleurs, ce concours s'inscrit systématiquement dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et répondent aux priorités éducatives définies par l'Éducation nationale. **Aussi permettent-ils d'approcher de manière différenciée, novatrice et stimulante, certains points des programmes scolaires**. Différenciée, parce qu'en favorisant le travail collaboratif,

chaque élève peut faire valoir ses qualités et compétences spécifiques ; novatrice, parce qu'une dynamique d'apprentissage différente se met en place ; stimulante, parce qu'il y a mise en concurrence, même si au-delà de la qualité de la production finale, c'est surtout la qualité d'une démarche pédagogique qui s'inscrit dans la durée qui est récompensée, démarche qui en outre permet de mieux solidariser le groupe. Enfin, les projets de classes s'inscrivant dans le cadre d'un concours constituent une occasion de favoriser l'interdisciplinarité et le travail en équipe ; ils peuvent se réaliser dans le cadre de l'enseignement moral et civique (EMC) ou dans celui l'éducation artistique et culturelle (EAC). Concernant ce dernier point, ils s'inscrivent dans une volonté de réaliser un parcours EAC et contribuer ainsi à l'objectif du 100% EAC défini par le gouvernement.

Pour l'année scolaire **2024/2025**, la Ligue de l'Enseignement 87, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine, et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, se propose d'accompagner 8 classes de cycle 3 du département, sur tout en parcours interdisciplinaire mêlant Education Artistique et Culturelle et Education Morale et Civique, sur la thématique de la mémoire de l'esclavage. Ces mêmes classes auront la possibilité, **si elles le souhaitent**, de s'inscrire au **Concours « La Flamme de l'Egalité »**, mais contrairement aux années précédentes, cette inscription **ne sera induite dans la participation au projet**.

Cet accompagnement pluridisciplinaire vise à accentuer les dynamiques de projets dans la dimension transversale qu'elles comportent.

Calendrier :

Jusqu'au 18 octobre 2024 : Inscriptions sur **adage**

Mardi 05 novembre 2024 de 18h-19h : Réunion de démarrage du projet à la Ligue de l'Enseignement 87- 22 rue du Lieutenant Ménéieux 87000 Limoges

À partir d'octobre 2024: Inscription sur le site <https://www.laflammedelegalite.org/> (si volonté de participer au concours) ATTENTION DOSSIER A DEPOSER SUR LE SITE AVANT LE 31 MARS 2025

Du 07 novembre 2024 au 21 février 2025 : 12h par classe (6 interventions de 2h)

Du 10 au 31 mars 2025 : Visite de la collection sur la thématique de l'esclavage du musée Adrien Dubouché. Visite non prise en charge par la Ligue de l'Enseignement 87. Se renseigner directement auprès du musée.

Avril 2025 : Jury Académique pour les participants au concours

Mai 2025 : Annonce des Lauréats pour les participants au concours

Semaine du 16 au 20 juin 2025 : Journée de restitution des travaux des élèves à l'espace Noriac + présentation du spectacle « Rag'n Boogie, La toute petite histoire d'une extraordinaire musique » avec le pianiste Sébastien Troendlé de la Compagnie Gomette production.

Contacts :

Klemia Redon, référente des actions éducatives et culturelles à la Ligue de l'Enseignement 87

Klemia REDON : 0606404681 ou par mail à culture@lde87.fr